

Non au licenciement de Gaël Quirante, postier et militant syndicaliste !



Gaël Quirante, secrétaire départemental de SUD Activités Postales 92 et militant du Front Social, subit un véritable harcèlement disciplinaire : 10 tentatives de licenciement en 14 ans, et presque un an de mises à pied cumulées. La Poste avait en effet tenté de le licencier en 2010 en l'accusant de séquestration alors qu'il avait participé à une occupation de la direction départementale de La Poste : son licenciement avait été refusé successivement par l'Inspection du Travail en 2010, par le Ministre du Travail en 2011, puis par le Tribunal Administratif en 2014.

En avril dernier la Cour d'Appel du Tribunal Administratif de Versailles a annulé les 3 précédentes décisions et a ainsi relancé toute la procédure ! **L'Inspection du Travail a de nouveau refusé son licenciement mais c'est désormais Mme Penicaud, Ministre du Travail et ex-DRH de Danone qui va décider du sort de Gaël ! Notre mobilisation doit empêcher son licenciement !**

La Poste a décidé de frapper fort contre les militantes et militants combatifs. L'intervention du GIPN contre les grévistes du centre de tri de Bègles-Bordeaux en 2005 avait constitué le coup d'envoi de cette offensive. Depuis, les poursuites disciplinaires et pénales, les licenciements, les sanctions disciplinaires se sont multipliées contre les syndicalistes et plus largement contre toutes celles et ceux qui refusent de courber l'échine : 10 ans de mises à pied cumulées par les militantes et militants SUD et CGT en Ile-de-France depuis 2012 ont été recensées, 14 ans depuis 2010 !

Cette logique répressive touche aujourd'hui l'ensemble du monde du travail : plus de 4000 poursuites disciplinaires ou pénales ont été intentées contre des grévistes ou des manifestants depuis le mouvement de 2016 contre la Loi Travail. C'est aussi la répression du mouvement syndical à Mayotte, dans de nombreuses entreprises et ministères (Goodyear, Continental, PSA, Soliha, Air France, Éducation nationale, Intérieur, Inspection du Travail, ...), du mouvement social (Loïc de Jolie Môme poursuivi par le Medef, Attac poursuivi par Apple ou la BNP, etc.). Ce sont donc bien les droits syndicaux élémentaires et la liberté d'expression qui sont bafoués, dans un contexte plus large de criminalisation des mouvements sociaux et de répression des mobilisations.

**Rassemblement à Rouen mercredi 14 mars
à partir de 12h30 devant le siège départemental de la Poste
(Boulevard de la Marne, près de la gare)**